



Position de la Chambre d'agriculture sur le contournement routier de Nice soumis au débat public

La Chambre d'agriculture doit se positionner sur ce dossier dans le cadre de ses missions de défense des espaces agricoles et des agriculteurs. Ceux-ci sont directement concernés par les problèmes de déplacement, en tant que citoyens et dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Le dossier soumis au débat public par l'Etat est censé proposer des solutions visant à faciliter le trafic routier dans le contournement de Nice.

Les propositions soumises au débat vont plus loin puisqu'elles concernent un tronçon Est : Saint Isidore/Nice-Est (Paillon), et un tronçon ouest : vallée du Var/Antibes. Les études n'apportent cependant aucune information sur l'impact des échanges avec les réseaux existants.

Par ailleurs, dans le cadre du débat, des propositions sont formulées qui ressemblent fort au retour des projets A8 bis, auxquels la profession s'est toujours opposée. Remettre à l'ordre du jour une solution autoroutière aux problèmes d'engorgement actuels de l'A8 serait faire fi de toutes les études qui ont été conduites dans le cadre de la D.T.A. Elles concluaient à la nécessité d'améliorer les réseaux routiers existants, de développer les transports en commun et multimodaux afin de limiter l'utilisation des voitures pour les déplacements intra départementaux sur le littoral et le moyen pays.

Ainsi les solutions soumises au débat public ou les nouvelles propositions apportées au débat suscitent nos inquiétudes : sur les échanges et raccordements avec les réseaux routiers existants qui se feraient dans les plaines et donc forcément le plus souvent sur des espaces agricoles ou à vocation agricole.

Sur ce point là la Chambre d'agriculture se positionne afin que l'agriculture ne fasse pas, une fois encore, les frais de vastes entreprises qui, bien entendu, n'auront pas été et ne seront pas soumises au débat public, et seront imposées par D.U.P.



C'est en réalité ce que masque le dossier du débat public en ne parlant que de tracés quasiment tous souterrains donc censés ne porter que des impacts très limités sur le foncier.

Le débat doit être avant tout celui d'un choix d'aménagement global futur pour le département et non celui de privilégier des solutions routières ou autoroutières qui alors reviendront de façon récurrente.

Dans ce sens la position de la Chambre d'agriculture est donc très claire :

La nécessité d'améliorer les conditions de circulation dans le contournement de Nice est une évidence. Pour ce faire, la solution la plus adaptée est l'aménagement sur place car la moins coûteuse et sans impact sur les terres agricoles et l'environnement en général au niveau de l'échangeur de Saint Isidore. Pour le reste, avant d'envisager des projets routiers, il est urgent de réaliser tout ce qui peut l'être en matière de transports collectifs, transports en site propre afin de conduire au plus vite à la réduction de l'utilisation de la voiture et ses conséquences sur l'environnement.